



Règlement
By - law **3561**

Donnant le nom de Boulevard Edouard-Montpetit à l'avenue Maplewood et, dans le quartier Ahuntsic, le nom de rue de la Paix au boulevard Edouard-Montpetit.

A une séance du comité exécutif de la ville de Montréal tenue le 23 novembre 1967 et à la séance du conseil de la ville de Montréal tenue le 27 novembre 1967.

Il est décrété et statué comme suit:

1. — Le nom de l'avenue Maplewood est remplacé par celui de "Boulevard Edouard-Montpetit".
2. — Dans le quartier Ahuntsic, le nom du boulevard Edouard-Montpetit est remplacé par celui de rue de la Paix.
3. — Le présent règlement entrera en vigueur le 1er mars 1968.

To give the name of Boulevard Edouard-Montpetit to Maplewood Avenue and, in Ahuntsic Ward, the name of la Paix Street to Boulevard Edouard-Montpetit.

At a meeting of the Executive Committee of the City of Montreal held on November 23, 1967 and at the meeting of the Council of the City of Montreal held on November 27, 1967.

It was ordained and enacted as follows:

1. — The name of Maplewood Avenue is replaced by that of "Boulevard Edouard-Montpetit".
2. — In Ahuntsic Ward, the name of Boulevard Edouard-Montpetit is replaced by that of la Paix Street.
3. — This by-law shall become effective on March 1, 1968.

LE MAIRE, SUPPLEANT

Richard Heade
LE GREFFIER DE LA VILLE,

R. Bouchard
POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

30 NOV 1967

Archives de la Ville de Montréal

Montréal le